

Communiqués des communes accueillant des sections internationales en écoles élémentaires – Session 2026

Liste provisoire, en attente de conventions supplémentaires

A. Recrutement en sections internationales – VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS

- **Ecole élémentaire Sartoux** : sections internationales anglophone et germanophone
- **Ecole élémentaire Garbejaïre** : section internationale italienne

Pour la rentrée 2026, le recrutement est organisé pour les niveaux où des places sont disponibles (surveiller la mise à jour sur le site internet de l'école).

Site internet de l'école élémentaire Sartoux :

<https://ecole.ac-nice.fr/valbonne/elemsartoux/blog/category/recrutement/>

Site internet de l'école élémentaire Garbejaïre :

<https://ecole.ac-nice.fr/valbonne/elemgarbejaire/blog/category/si/>

Il est ouvert aux candidats suivants :

- les enfants résidant à Valbonne Sophia-Antipolis.
- les enfants résidant « hors commune » de Valbonne Sophia-Antipolis avec accord .

Liste des communes avec accord : Antibes, Biot, Cagnes sur mer, Cannes, Châteauneuf de Grasse, Grasse, Le Cannet, Le Rouret, Mandelieu, Mougins, Opio, Roquefort les pins, Vallauris, Villeneuve Loubet.

Pour les enfants n'ayant pas encore d'adresse dans les Alpes-Maritimes en janvier 2026, joindre un courrier explicatif dans l'attente de fournir un justificatif de domicile. A l'issue du test, si votre enfant est admis au test de section internationale et **si vous n'habitez pas Valbonne Sophia-Antipolis, son inscription en section internationale sera subordonnée à la signature de la convention entre la commune de votre habitation et Valbonne Sophia-Antipolis. Il ne pourra être définitivement admis que si votre résidence se situe sur Valbonne ou sur une des communes avec accord indiquée ci-dessus.**

N.B. Inscription après admission et affectation

Les candidats admis et affectés devront suivre les modalités d'inscription indiquées lors de la réception des résultats pour rendre leur inscription définitive.

Concernant les regroupements de fratries, lorsqu'un enfant est admis en section internationale à l'école élémentaire Sartoux ou à l'école élémentaire Garbejaïre, la scolarisation de ses frères et sœurs dans la même école (avec demande

de dérogation) sera subordonnée à la capacité d'accueil.

Important pour les enfants domiciliés « hors commune de Valbonne Sophia-Antipolis » :

- activités périscolaires : la tarification de certaines activités peut être majorée pour les enfants domiciliés hors commune de Valbonne Sophia-Antipolis.
- accueil de loisirs des vacances : les enfants résidant à Valbonne Sophia-Antipolis sont prioritaires ; pour les enfants domiciliés hors commune de Valbonne Sophia-Antipolis les admissions seront subordonnées à la capacité d'accueil.

B. Recrutement en section internationale – MOUGINS

- **Ecole primaire Trois Collines** : section internationale anglophone

Pour la rentrée 2026, le recrutement est organisé pour :

- les niveaux où des places sont disponibles (surveiller la mise à jour sur le site internet de l'école) :

<https://ecole.ac-nice.fr/val-siagne/ecole3collines/section-internationale/>

- les enfants habitant Mougins ou une commune avec laquelle Mougins a un accord de dérogation.

Liste des communes ayant un accord avec Mougins : Auribeau sur Siagne, Biot, Cannes, Le Cannet, Opio, Pégomas, Peymeinade, Valbonne, Vallauris.

Si vous habitez une commune ne figurant pas dans la liste, pour pouvoir présenter votre enfant au test, vous devez contacter la mairie de votre domicile et demander un accord de principe de dérogation.

Cet accord devra se concrétiser par un envoi de courriel de la Mairie de résidence au service Affaires Scolaires de la Ville de Mougins à l'adresse : cde-trans@villedemougins.com

Si vous n'avez pas d'adresse dans la région en janvier 2026, vous pouvez joindre un courrier expliquant votre situation en attendant de pouvoir joindre le justificatif de domicile.

A l'issue du test, si votre enfant est admis en section internationale et si vous n'habitez pas Mougins, son inscription en section internationale sera subordonnée à la signature de la convention entre la commune de votre habitation et Mougins.

N.B. Inscription après admission et affectation :

- Les candidats admis et affectés devront suivre les modalités d'inscription indiquées lors de la réception des résultats pour rendre leur inscription définitive.
- Lorsqu'un enfant est admis en section internationale à l'école des Trois Collines, le rapprochement de fratrie n'est possible en élémentaire comme en maternelle que dans la limite des places disponibles (priorité est donnée aux enfants relevant du secteur de l'école ou habitant Mougins).

C. Recrutement en sections internationales – NICE CŒUR DE VILLE

Le recrutement est organisé pour les sections internationales du Cœur de Ville International de Nice :

- Langue arabe : **Ecole Auber**, contact : 04 93 88 52 44
- Langue chinoise : **Ecole Thérèse Roméo 2**, contact : 04 97 03 82 46

- Langue italienne : **Ecole Thérèse Roméo 1**, contact : 04 97 03 82 41
- Langue portugaise : **Ecole Auber**, contact : 04 93 88 52 44
- Langue russe : **Ecole Ronchèse**, contact : 04 92 47 89 40

Pour la session 2026, le recrutement est organisé pour :

- Les élèves entrant au CP à la rentrée 2026 et pour les niveaux où des places sont disponibles (vérifier la disponibilité auprès de l'école de la section internationale choisie).
- Les enfants habitant Nice.

L'inscription au test peut se faire directement à l'école. Dans ce cas, les familles peuvent prendre rendez-vous avec les directeurs des écoles du Cœur de ville de Nice.

Inscription après admission et affectation

Les candidats admis et affectés devront suivre les modalités d'inscription indiquées lors de la réception des résultats pour rendre leur inscription définitive.

- Candidats déjà inscrits dans une école de Nice pour l'année 2025-2026 : les familles devront prendre contact directement avec l'école de section internationale concernée pour inscription définitive (pas de demande de dérogation).
- Candidats résidant hors commune de Nice : les familles devront avoir obtenu un accord de dérogation entre la commune de leur domicile et celle de Nice avant de poursuivre l'inscription définitive auprès de la direction de l'école de section internationale.
- N.B. Regroupements de fratries : lorsqu'un enfant est admis en section internationale dans une école du Cœur de ville de Nice, la scolarisation de ses frères et sœurs dans la même école ou dans l'école maternelle du secteur sera subordonnée à la capacité d'accueil : la famille devra pour cela déposer une demande de dérogation pour cette école.